



Ministère de la Sécurité publique

Rapport annuel
2013-2014



Ministère de la Sécurité publique

Rapport annuel
2013-2014

Ministère de la Sécurité publique

Rapport annuel 2013-2014

Publié par :

Ministère de la Sécurité publique
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

Imprimé au Nouveau-Brunswick

ISBN: 978-1-4605-0588-5 (édition imprimée : française)

ISBN: 978-1-4605-0587-8 (édition imprimée : anglaise)

ISSN: 0847-5687 (PDF: française)

ISSN: 0847-5687 (PDF: anglaise)

10014



L'honorable Jocelyne Roy-Vienneau

Lieutenante-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick, pour l'exercice financier du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



Hon. Stephen Horsman
Ministre de la Sécurité publique et solliciteur général

L'honorable Stephen Horsman

Ministre de la Sécurité publique et solliciteur général

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice financier du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



L. Craig Dalton
Sous-ministre

Table des matières

Message du ministre	1
Message du sous-ministre.	2
Faits saillants	3
Priorités stratégiques.	4
Mesures du rendement	6
Survol des opérations du Ministère.	13
Services généraux et de la planification	14
Excellence du rendement	15
Communications et sensibilisation du public	15
Sécurité publique et services correctionnels	16
Services de sécurité	18
Direction générale des initiatives en matière de sécurité.	20
Informations financières.	21
Tableau 1 : Dépenses au compte ordinaire État de la situation par poste primaire.	21
Tableau 2 : Dépenses au compte ordinaire État de la situation par Programme	22
Tableau 3: Recettes au compte ordinaire État de la situation par Source	23
Tableau 4: Dépenses aux comptes à but spécial État de la situation par Programme	24
Tableau 5: Organisme de service spécial Services d’inspection technique	24
Résumé des activités de recrutement	25
Résumé des projets de loi et des activités législatives	26
Résumé des activités liées aux langues officielles.	27
Annexes	28
Annexe A : Répartition des ressources humaines.	28
Annexe B : Renseignements statistiques	29

Message du ministre

Le ministère de la Sécurité publique s'efforce d'assurer la sécurité de la population et des collectivités en fournissant une série de programmes et de services.

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, nos employés ont travaillé avec acharnement pour offrir des services de grande qualité à la population du Nouveau-Brunswick en mettant tout particulièrement l'accent sur l'amélioration continue et en étant responsables avec l'argent des contribuables.

Grâce au professionnalisme et au dévouement de tous les employés du Ministère, nous avons accompli plusieurs choses dont nous pouvons être fiers en 2013-2014. Je voudrais notamment souligner les réalisations suivantes :

- L'exercice 2013-2014 marque la première année d'activités de la Table ronde sur la criminalité et la sécurité publique ainsi que le lancement de la toute première Stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau-Brunswick.
- Notre vision est de faire du Nouveau-Brunswick un chef de file mondial en matière de prévention et de réduction de la criminalité grâce à la mise en œuvre d'une stratégie exhaustive fondée sur des pratiques éprouvées.
- Les séances de formation sur un nouvel outil d'évaluation des risques ont débuté. Cet outil aidera les agents de police du Nouveau-Brunswick à mieux évaluer les risques dans les situations de violence conjugale et de violence entre partenaires intimes.
- Un atelier de sensibilisation à l'exploitation des enfants en ligne et d'information sur le sujet a été organisé à Fredericton.
- L'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick a répondu à plusieurs situations d'urgence s'étant déclarées dans la province, notamment la tempête de verglas de décembre 2013 et le déraillement ferroviaire à Wapske.
- Le lancement d'un nouveau site intranet du Ministère a eu lieu en vue de rationaliser les communications internes.

Ces importantes initiatives et d'autres initiatives ont été réalisées en fonction de nos moyens. Au cours de l'exercice 2013-2014, le ministère de la Sécurité publique a économisé 6,8 millions de dollars en dépenses prévues. Essentiellement, il a été possible d'économiser ainsi en fonctionnant de manière plus efficace tout en continuant à respecter notre engagement de sécurité envers la population du Nouveau-Brunswick.

À l'approche de l'exercice 2014-2015, le Ministère veillera à ce que notre principale source de motivation demeure la sécurité et la protection de tous les Néo-Brunswickois.

Le ministre de la Sécurité publique et solliciteur général,
Stephen Horsman

Message du sous-ministre

L'exercice 2013-2014 a été une année difficile quoique fructueuse pour le ministère de la Sécurité publique, et tous les membres du Ministère devraient à juste titre être fiers. Je suis particulièrement fier de la façon dont toutes les directions du Ministère ont continué à maintenir un équilibre entre la prestation de services et la prudence sur le plan financier, tout en restant résolument concentré sur la mission du Ministère, qui est de travailler ensemble pour un Nouveau-Brunswick en toute sécurité.

Une fois de plus, les employés du ministère de la Sécurité publique ont fait preuve d'un dévouement, d'un engagement et d'une excellente éthique de travail dans leurs efforts constants pour offrir des programmes et des services exceptionnels à la population du Nouveau-Brunswick. Je tiens plus particulièrement à souligner les réalisations remarquables suivantes, entre autres, qui reflètent l'engagement continu du Ministère à la sécurité de notre province et des citoyens.

- Nous avons mis davantage l'accent sur le crime organisé en appuyant l'Unité d'application de la *Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages* ainsi que nos partenaires des services de police.
- En collaboration avec nos partenaires des services de police, nous avons renforcé le Groupe de lutte contre l'exploitation des enfants dans Internet de la GRC afin de mieux sensibiliser les enfants et leurs parents aux risques associés à l'utilisation d'Internet et afin de mieux protéger les enfants lorsque ces derniers sont en ligne.
- Nous avons renforcé la *Loi sur les véhicules hors route* afin d'améliorer la sécurité sur les sentiers du Nouveau-Brunswick.
- En partenariat avec différents ministères et en collaboration avec des partenaires du secteur privé et des organismes sans but lucratif, le Ministère est intervenu dans plusieurs situations d'urgence, notamment la tempête de verglas qui a sévi durant le temps des Fêtes, le grave déraillement ferroviaire et la crue printanière.
- En outre, l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick a lancé et géré un programme d'aide financière en cas de catastrophe qui vient en aide aux Néo-Brunswickois ayant subi des pertes ou des dommages matériels en raison de la crue printanière.

Dans le cadre d'un objectif permanent d'excellence et d'amélioration continue, nous avons aussi trouvé des façons innovatrices de faire des affaires de manière plus efficace, ce qui nous a permis de réaliser des économies considérables au sein du Ministère. Nous continuerons à travailler dans ce sens en 2014-2015, en collaboration avec nos partenaires, pour assurer la sécurité au Nouveau-Brunswick.

Le sous-ministre,
L. Craig Dalton

Faits saillants

Le Ministère a élaboré et mis en œuvre son premier schéma stratégique et son premier tableau de bord équilibré.



Un financement durable a été établi pour les Groupes intégrés de renseignements régionaux (unités de renseignements criminels).



Le Groupe de lutte contre l'exploitation des enfants dans Internet des services d'application de la loi du Nouveau-Brunswick a été bonifié et une campagne d'éducation et de sensibilisation publique a été lancée.



Un groupe de travail provincial a été constitué afin de mettre au point et de coordonner des stratégies visant à lutter contre les mauvais traitements infligés aux personnes âgées.



La mise en œuvre de la Stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau-Brunswick se poursuit.



En tout, 26 projets législatifs ou réglementaires ont été achevés, notamment les modifications à la *Loi sur les véhicules à moteur* relatives à la sécurité à motocyclette.



Les plans d'urgence de 48 municipalités ont été dressés.



Un nouveau système de délivrance de licences et de permis a été mis en place au sein de la Direction des services d'inspection technique, en plus de 24 autres initiatives d'optimisation en matière de TI.



En 2013-2014, trois initiatives Lean Six Sigma et 40 recherches du gaspillage ont été menées et ont permis de réaliser des économies totalisant 489 897 \$ grâce à des activités d'amélioration continue.



Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officiel qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision des stratégies. Grâce à ce processus, la fonction publique dispose d'une méthodologie ayant fait ses preuves dans les secteurs public et privé pour établir une stratégie.

Le système de gestion officiel commence par une vision stratégique. La vision du gouvernement s'exprime par les thèmes de la vision **d'une économie plus forte et d'une meilleure qualité de vie, tout en vivant selon nos moyens**. Cette vision stratégique s'articule autour du Schéma stratégique, un outil permettant de cibler les axes d'intervention et de donner une orientation globale dans une optique d'amélioration.

Les approches du Schéma stratégique

Le Schéma stratégique met l'accent sur ce qui est important pour les citoyens : stimuler la création d'emplois et accroître le nombre de gens qui travaillent, donner accès aux programmes et services nécessaires et s'assurer que les fonds publics sont utilisés de manière optimale.

La perspective financière tient compte des exigences financières dont nous avons besoin pour appuyer de façon durable l'engagement pris auprès des citoyens. Cette dimension financière s'attache principalement à soutenir le secteur privé afin de stimuler la croissance, de s'assurer que le gouvernement vit selon ses moyens en établissant un budget viable et de financer les programmes prioritaires pour contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens.

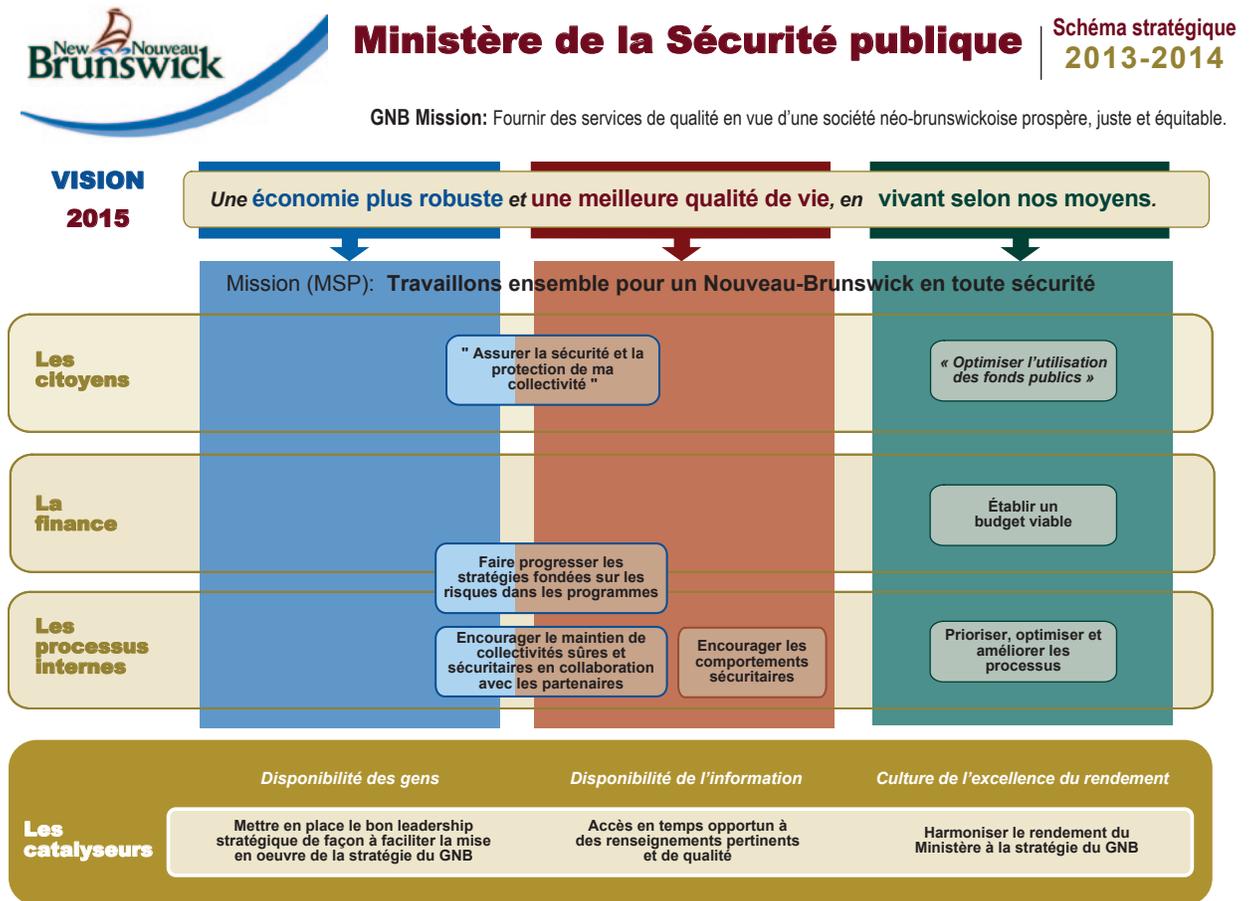
Les processus internes constituent l'action directe que doit prendre le gouvernement pour réaliser la vision. Ces processus constituent les améliorations stratégiques que le gouvernement doit mettre en œuvre avec succès pour concrétiser la vision. Chaque ministère établit ses propres objectifs et priorités, au regard des thèmes stratégiques définis, de manière à les harmoniser à ses programmes et ses besoins particuliers.

Les catalyseurs veillent à ce que le GNB soit prêt à exécuter la stratégie au moyen du processus interne. Les dirigeants et les employés doivent acquérir et adopter des comportements qui font participer autrui pour assurer la réussite des projets stratégiques. Les dirigeants doivent avoir accès en temps opportun à des renseignements pertinents et de qualité pour prendre des décisions stratégiques, et la culture de l'excellence du rendement doit harmoniser et souligner l'apport des personnes qui participent à la réalisation de la stratégie.

Schéma stratégique du ministère de la Sécurité publique

Le ministère de la Sécurité publique faisait partie de la deuxième vague de ministères à participer au Processus d'excellence du rendement. Ce processus s'inscrit dans un changement culturel visant à accroître l'efficacité et la responsabilisation, à améliorer les services au public et à rationaliser l'administration. Le schéma stratégique est un plan détaillé servant à décrire, à mesurer et à aligner l'orientation prise par le Ministère. Il établit le lien avec les thèmes stratégiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick et décrit les priorités des ministères pour l'exercice financier 2013-2014. Tous les projets entrepris par le Ministère chaque année correspondent à l'un des thèmes stratégiques définis par le gouvernement.

Ce schéma contient l'énoncé de mission du Ministère et des objectifs précis sur lesquels centrer les efforts d'amélioration.



VALEURS DE LA FONCTION PUBLIQUE DU N.-B. : **Compétence - Impartialité - Intégrité - Respect - Service – Excellence (MSP) – Mieux-être (MSP)**

Mesures du rendement

Le schéma stratégique permet ensuite d'élaborer un cadre déclinant la stratégie de l'organisation en un ensemble d'objectifs et de mesures du rendement. Ainsi, le Ministère est à même de mesurer ses progrès pour atteindre ses objectifs. Ils ne reflètent pas toutes les activités quotidiennes du Ministère, mais plutôt les domaines stratégiques dans lesquels il doit concentrer ses efforts d'amélioration.

Objectifs	Mesures
Thème stratégique : Une économie plus forte	
Encourager le maintien de collectivités sûres et sécuritaires en collaboration avec les partenaires	Nombre d'enquêtes des Groupes intégrés de renseignements régionaux ayant donné lieu à une intervention d'application de la loi
Thème stratégique : Une meilleure qualité de vie	
Encourager le maintien de collectivités sûres et sécuritaires en collaboration avec les partenaires	Pourcentage de municipalités qui disposent d'un plan d'urgence à jour
Thème stratégique : Vivre selon nos moyens	
Établir un budget viable	Ratio des dépenses budgétées et des dépenses réelles
	Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles
Prioriser, optimiser et améliorer les processus	Économies réalisées grâce à l'amélioration continue
Catalyseurs (RH, TI, culture de l'excellence en matière de rendement)	
Harmoniser le rendement du Ministère avec la stratégie du GNB	Nombre moyen de jours de congé de maladie payés au sein du ministère de la Sécurité publique

Une économie plus robuste

Encourager le maintien de collectivités sûres et sécuritaires en collaboration avec les partenaires

Mesure :

Nombre d'enquêtes des Groupes intégrés de renseignements régionaux ayant donné lieu à une intervention d'application de la loi

Description de la mesure :

Cette mesure permettra de déterminer le nombre d'enquêtes que les Groupes intégrés de renseignements régionaux (GIRR) ont menées auprès des groupes et des individus du milieu du crime organisé les plus dangereux pour la sécurité publique au Nouveau-Brunswick.

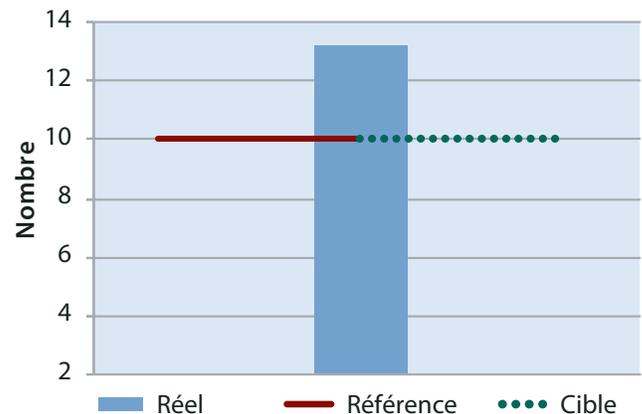
Rendement général :

Les GIRR ont effectué 13 missions de reconnaissance et participé à deux enquêtes importantes menées par d'autres organismes.

Référence : 10 (2012-2013 Réel)

Cible : 10 (2013-2014)

Réel : 13 (2013-2014)



Raison d'être de cette mesure?

Les groupes et les individus du milieu du crime organisé constituent une nouvelle menace grave pour la sécurité publique de la province. Les groupes du crime organisé sont impliqués dans un vaste éventail d'activités illicites, comme la distribution de drogues illégales, la contrebande du tabac et les produits de consommation contrefaits, qui ont des répercussions sur l'économie de la province. Les interventions entreprises en temps opportun qui visent à faire respecter la loi par la collecte de renseignements sont essentielles à une approche opérationnelle proactive pour les compétences d'application de la loi provinciales et municipales.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

En 2013-2014, les cinq Groupes intégrés de renseignements régionaux (GIRR) du Nouveau-Brunswick ont mené 13 missions de reconnaissance et participé à deux enquêtes importantes dirigées par d'autres organismes. Ces missions de reconnaissance et ces enquêtes ont donné lieu à de multiples mandats de perquisition qui ont mené à l'arrestation de personnes clés ciblées, impliquées dans des activités du crime organisé et dans d'autres crimes graves, ainsi qu'à la saisie de diverses drogues illicites et d'une somme considérable d'argent.

Une meilleure qualité de vie

Encourager le maintien de collectivités sûres et sécuritaires en collaboration avec les partenaires

Mesure :

Pourcentage de municipalités qui disposent d'un plan d'urgence à jour

Description de la mesure :

L'achèvement des plans d'urgence municipaux est un indicateur clé de l'état de préparation général aux situations d'urgence au sein de la province.

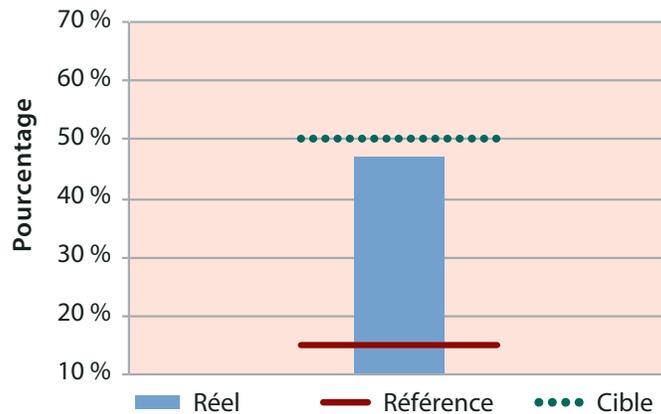
Rendement général :

Les activités successives au début de la présente année civile ont ralenti les progrès. On s'attend à ce que les pourcentages s'améliorent à l'été et à l'automne.

Référence : 15 % (2012-2013 Réel)

Cible : 50 % (2013-2014)

Réel : 46 % (2013-2014)



Raison d'être de cette mesure?

La *Loi sur les mesures d'urgence* exige que chaque municipalité prépare un plan d'urgence et des accords d'aide mutuelle puis, qu'elle les soumette à l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick aux fins d'examen. Afin de formuler adéquatement des stratégies d'intervention en cas d'urgence, il est important que l'Organisation ait une indication précise du degré de la planification municipale, y compris des capacités locales et des ressources disponibles. De tels indicateurs fourniront des renseignements sur le caractère adéquat et actuel des plans d'urgence locaux ainsi que sur leur état d'achèvement.

À l'heure actuelle, les plans municipaux sont à divers stades d'achèvement. Un bon nombre doit être revu à des fins de modification et de mise à jour. En ce qui concerne les collectivités rurales nouvellement constituées, il est nécessaire de dresser un tout nouveau plan d'urgence. L'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick a reçu certains plans municipaux au fil des ans, mais, à l'heure actuelle, seulement 46 % sont à jour et rendent compte des capacités actuelles, tandis que le reste est toujours au stade de l'élaboration.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les coordonnateurs de la gestion régionale des urgences de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick se sont vus confier la tâche de formuler des recommandations aux municipalités et d'aider ces dernières à mettre la touche finale à leur plan d'urgence. Chaque coordonnateur de la gestion régionale des urgences est tenu d'entrer en communication avec les collectivités et de leur rendre visite pour leur présenter un plan de travail mensuel leur fournissant les conseils et l'aide nécessaires à l'achèvement de leur plan en temps opportun. Prêter main-forte aux municipalités pour la réalisation de leur plan d'urgence est la deuxième priorité des coordonnateurs de la gestion régionale des urgences après la conduite des opérations.

Vivre selon nos moyens Établir un budget viable

Mesure :

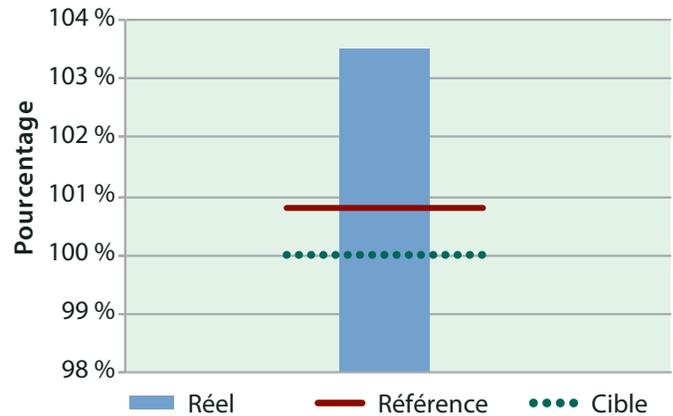
Ratio des dépenses budgétées et des dépenses réelles

Description de la mesure :

Le rapport mesure si le Ministère excède ou sous-utilise le budget. Il sera supérieur à 100 % lorsque les dépenses dépassent le budget et inférieur à 100 % lorsque les dépenses sont inférieures au budget.

Rendement général :

Les dépenses brutes réelles en 2013-2014, qui incluent les coûts de 9,8 millions de dollars de la GRC liés aux protestations contre l'exploitation du gaz de schiste, ont dépassé de 3 millions de dollars le budget.



Sans cette dépense, le Ministère aurait pu prévoir une sous-utilisation des fonds de 6,8 millions de dollars, qui correspondrait à 96 % du budget.

Référence : 100,8 % (2012-2013 Réel)

Cible : 100,0 % (2013-2014)

Réel : 103,4 % (2013-2014)

Raison d'être de cette mesure?

Cet indicateur permet d'évaluer si le Ministère s'en tient au budget des dépenses établi au début de l'exercice financier. Il indique si le Ministère est en mesure de mettre en œuvre et de gérer les différentes décisions budgétaires qui font partie intégrante de son plan budgétaire des dépenses, même si certaines variables seront hors du contrôle du gouvernement (modifications comptables, inondations, etc.).

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

- Le Ministère a atteint ou dépassé ses objectifs de réduction dans les domaines de l'attrition, de l'approvisionnement, de l'amélioration des processus, des coûts des véhicules et des gains d'efficacité dans les programmes communautaires.
- Élimination des améliorations aux activités liées au projet de modernisation du programme des véhicules à moteur.
- Réalisation d'économies supplémentaires dans les établissements correctionnels et les services communautaires grâce au resserrement des dépenses.

Vivre selon nos moyens

Établir un budget viable

Mesure :

Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles

Description de la mesure :

Les objectifs sont fixés de façon à ce qu'il soit possible de générer les recettes prévues dans le budget 2013-2014, mais en fonction du rendement récent.

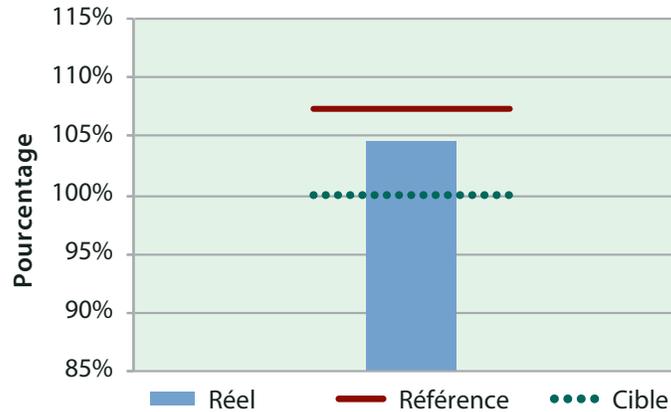
Rendement général :

Les recettes générées au cours de l'exercice 2013-2014 (recettes réelles) ont dépassé les recettes budgétées de 7 millions de dollars.

Référence : 107,3 % (2012-2013 Réel)

Cible : 100,0 % (2013-2014)

Réel : 104,2 % (2013-2014)



Raison d'être de cette mesure?

Ces ratios donnent une indication du niveau de rendement, c'est-à-dire de l'ampleur de l'écart entre le rendement réel et le rendement budgété, et révèlent si le rendement réel est favorable ou défavorable.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les projets suivants ont aidé le Ministère à dépasser son objectif :

- L'augmentation des droits d'immatriculation et de permis en vertu de la *Loi sur les véhicules à moteur* en octobre 2012 a généré 3 millions de dollars.
- Un examen approfondi des comptes du bilan a permis au Ministère de réduire le compte de passif lié aux victimes de mauvais traitements (Kingsclear) de 3 millions de dollars, car la plupart des cas ont été réglés.
- Le renforcement de la perception des fonds fédéraux prévus pour les détenus sous responsabilité fédérale incarcérés dans des établissements provinciaux a permis d'augmenter les recettes de 240 000 \$.

Vivre selon nos moyens

Prioriser, optimiser et améliorer les processus

Mesure :

Économies réalisées grâce à l'amélioration continue

Description de la mesure :

Cette mesure cible des économies (notamment des activités productives de revenus, l'évitement et la réduction des coûts de base) découlant des activités menées selon la méthode Lean Six Sigma.

Rendement général :

Les trois projets Lean Six Sigma entrepris et les 40 activités de recherche du gaspillage menées par des employés ont permis de réaliser des économies de 489 897 \$. De plus, d'autres mesures de réduction des coûts mises en œuvre ont permis de réaliser des économies de 1 580 000 \$.

Référence : Nouvelle mesure

Cible : 500 000 \$ (2013-2014)

Réel : 489 897 \$ (2013-2014)

Raison d'être de cette mesure?

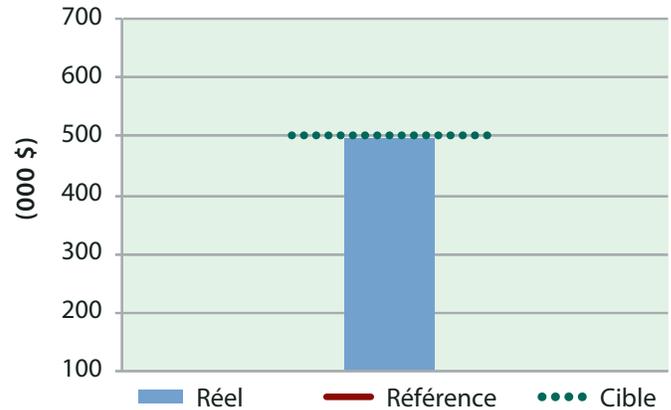
Cette mesure cible les économies possibles grâce aux projets Lean Six Sigma et aux efforts d'amélioration continue connexes.

Bien que nous ayons l'intention d'améliorer la qualité, le fait de mettre l'accent sur des objectifs d'économies nous garantit d'obtenir de nos projets la meilleure valeur financière possible. L'objectif consiste à générer des revenus, à économiser et à éviter des coûts dans le cadre de projets, d'activités de recherche du gaspillage et d'autres initiatives d'amélioration.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère a adopté un plan d'amélioration continue annuel dans lequel il se fixe des objectifs et impute une certaine responsabilité aux cadres supérieurs. En 2013-2014, le Ministère a entrepris 14 projets Lean Six Sigma, dont sept sont terminés.

Notre gain financier le plus important a été enregistré grâce à notre projet de gestion du parc de véhicules. Dans le cadre du projet, le kilométrage des véhicules du Ministère, des véhicules loués et des véhicules personnels a été étudié dans l'ensemble du Ministère et des mesures de contrôle ont été établies pour optimiser chacune de ces méthodes de déplacement. Des économies de l'ordre de 189 000 \$ ont été réalisées. Un autre projet sur les repas des établissements correctionnels a permis d'économiser 133 000 \$ dans seulement trois de nos sept centres de détention. Le travail se poursuit afin d'appliquer les leçons tirées dans les autres établissements. En plus de ces projets à l'échelle du Ministère, près de 40 recherches du gaspillage d'une valeur d'environ 70 000 \$ ont été menées individuellement par certaines unités organisationnelles. L'une d'elles concernant la sous-traitance de la formation sur la sécurité des armes à feu a permis d'économiser 22 500 \$. Une autre recherche du gaspillage visait la récupération des coûts des détenus de responsabilité fédérale incarcérés dans les établissements correctionnels provinciaux et a permis de récupérer 16 018 \$. L'intérêt pour les recherches du gaspillage s'accroît de façon constante au sein du Ministère.



Catalyseurs

Harmoniser le rendement du Ministère avec la stratégie du GNB

Mesure :

Nombre moyen de jours de congé de maladie payés au sein du ministère de la Sécurité publique

Description de la mesure :

Les objectifs sont fixés de façon à ce qu'il soit possible de réduire le nombre de jours de congé de maladie utilisés de 20 % par rapport à l'année de référence 2011 du projet triennal.

Rendement général :

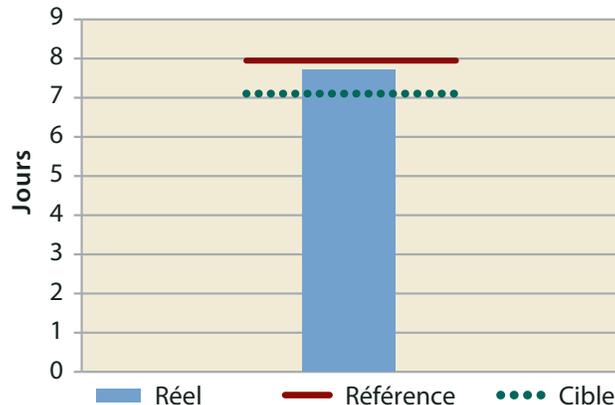
Diminution de 6 % du nombre de jours de congé de maladie utilisés en 2013 par rapport à 2012;

Diminution de 19 % du nombre de jours de congé de maladie utilisés de 2011 à 2013.

Référence : 7,84 (2012 Réel)

Cible : 6,88 (2013-2014)

Réel : 7,38 (2013-2014)



Raison d'être de cette mesure?

Les congés de maladie sont une sorte d'assurance qui protège les employés contre la perte de salaire durant les périodes où ceux-ci sont incapables de se présenter au travail en raison d'une maladie ou d'une blessure. Nous voulons tous avoir des congés de maladie en banque pour ces situations où nous en aurons besoin.

Le ministère de la Sécurité publique est reconnaissant de la contribution de chaque employé. Par conséquent, lorsqu'un employé n'est pas en mesure de se présenter au travail pour quelle que raison que ce soit, il s'en ressent. Le Ministère reconnaît que certaines absences sont inévitables. C'est pourquoi la gestion de l'assiduité n'a pas pour objectif d'éliminer entièrement l'absentéisme ou d'encourager les employés à se présenter au travail lorsqu'ils sont malades. L'objectif est plutôt de réduire les absences évitables, d'aider les employés qui ont de la difficulté à faire preuve d'assiduité au travail et d'essayer d'avoir une main-d'œuvre productive et en santé.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Tous les gestionnaires et dirigeants du ministère de la Sécurité publique ont dû assister à une séance d'orientation sur le programme d'aide aux employés et à leur famille de la Croix Bleue et ont reçu une formation sur le Programme d'assiduité au travail.

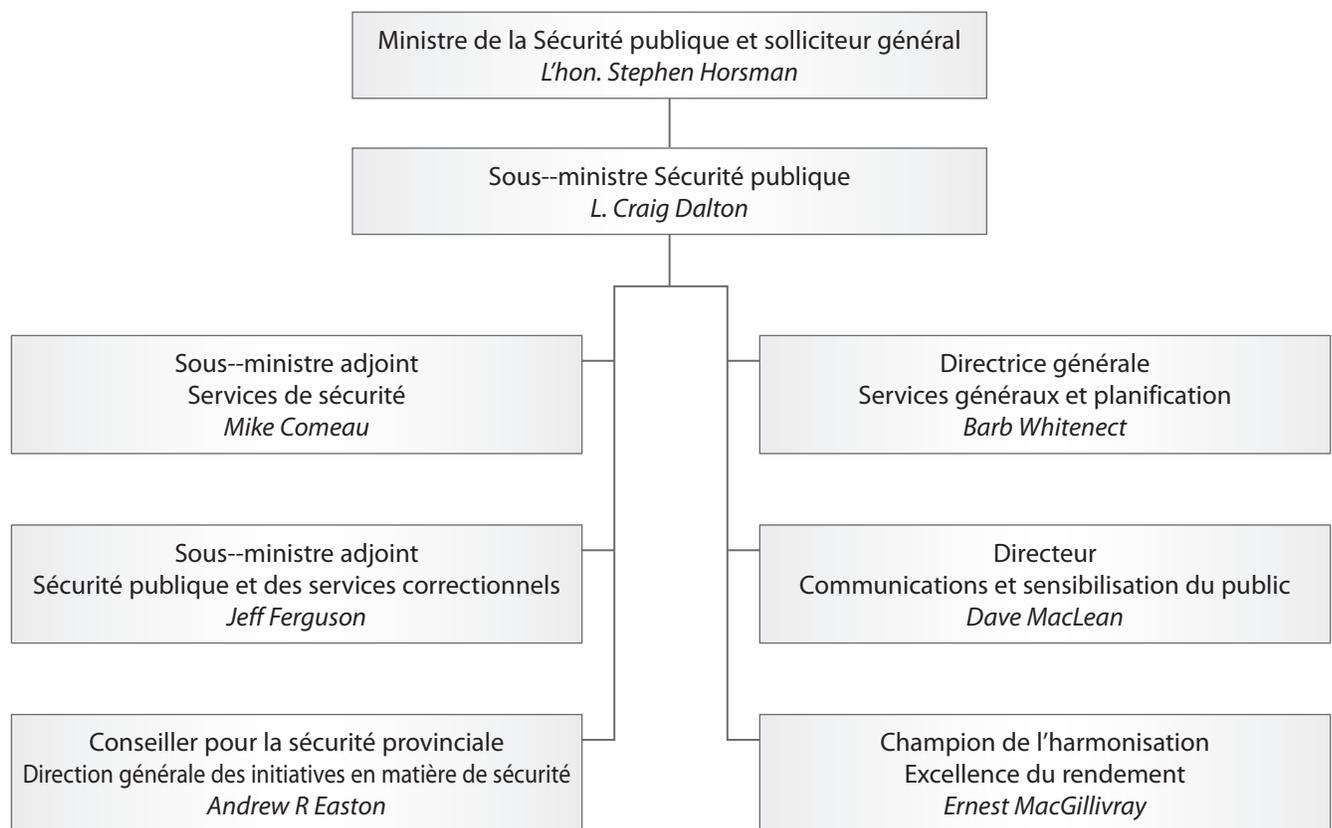
Le ministère de la Sécurité publique et le ministère des Communautés saines et inclusives ont lancé des séances de formation destinées aux gestionnaires et dirigeants sur le modèle de santé mentale CAA (compétence, autonomie et appartenance sociale) qu'ils ont combinées avec les ateliers pratiques *Outils de mobilisation* offerts par la Communauté nationale des gestionnaires du gouvernement fédéral.

Survol des opérations du Ministère

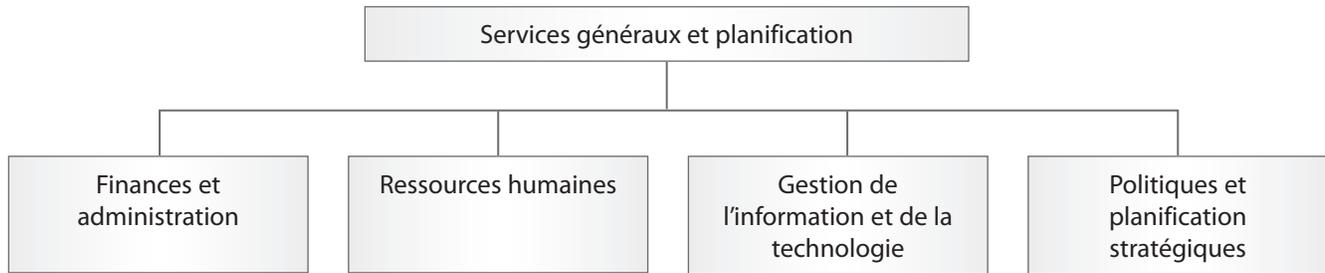
Le ministère de la Sécurité publique a été créé afin d'offrir une approche globale et intégrée concernant les responsabilités en matière de sécurité publique. Le Ministère s'efforce d'offrir à la population du Nouveau-Brunswick des programmes et des services de qualité qui améliorent la sécurité et la protection des résidents et des collectivités du Nouveau-Brunswick.

L'énoncé de mission du Ministère est Travaillons ensemble pour un Nouveau-Brunswick en toute sécurité.

En 2013-2014, le Ministère employait 1 016 employés permanents, à temps partiel, temporaires ou nommés pour une période déterminée. Cet effectif se composait de 1 030 employés en 2012-2013.



Services généraux et de la planification



Cette division fournit une vaste gamme de services de soutien et de services directs essentiels, travaillant en collaboration avec les autres divisions afin d'aider le Ministère dans la mise en œuvre de ses programmes et ses services. Elle accomplit sa mission en offrant des services de gestion supérieure, d'orientation des politiques et de soutien ministériel dans les domaines des finances, de l'administration, de la gestion des ressources humaines, de la technologie de la gestion de l'information et de la sécurité, de la planification stratégique, de l'élaboration des lois, et des relations fédérales-provinciales-territoriales.

La Direction des finances et de l'administration

fournit au Ministère un cadre financier général. On fait appel à tous les gestionnaires et on se sert d'analyses financières, de services de comptabilité et de prévisions des dépenses et des recettes pour assurer une prestation des programmes de qualité, à coûts raisonnables, ainsi que pour assurer la conformité avec les exigences de lois, de règlements, et de lignes directrices établies en matière de finances et d'approvisionnement. Les services offerts comprennent également le maintien des communications avec les organismes centraux sur les questions financières ainsi que la coordination du processus budgétaire. L'une des fonctions clés consiste également à offrir des services de gestion des contrats et un soutien à la prestation des services de la GRC aux termes de l'Entente sur les services de police provinciaux et à gérer les ententes avec les municipalités et les districts de services locaux en ce qui a trait à la prestation des services de la GRC. Assurer au Ministère des services de soutien administratif, entre autres sur le plan des télécommunications, des achats, de la coordination des services de traduction, des services postaux, des formulaires, de la gestion du parc de véhicules, de la gestion et de l'acquisition des stocks, ainsi que de l'entretien et de la rénovation des locaux.

Travaillant en collaboration, la **Direction des ressources humaines** assure la prestation de programmes et de services stratégiques de ressources humaines et fournit des conseils dans les domaines de la dotation en personnel, du perfectionnement et de la mise en œuvre des politiques en vue d'attirer, de retenir, de perfectionner et de reconnaître le talent au sein du ministère de la Sécurité publique.

La **Direction de la gestion de l'information et de la technologie** assure le soutien et l'entretien des applications de gestion existantes du Ministère, élabore de nouvelles applications, offre des services de consultation relativement à la prestation de solutions technologiques et s'occupe de la gestion des dossiers et de l'information. À l'appui des objectifs opérationnels du Ministère, la Direction optimise l'allocation de ses ressources technologiques afin • de maximiser leur valeur opérationnelle, • d'accroître l'efficacité des produits technologiques • de gérer les risques associés à la mise en œuvre des technologies.

Division des services généraux et de la planification – faits saillants

Des économies pour le Ministère de 6,8 millions de dollars tout en assurant la qualité des services et la reconduction des programmes.

La réalisation de 107 priorités sur les 140 établies dans le tableau de bord du Ministère.

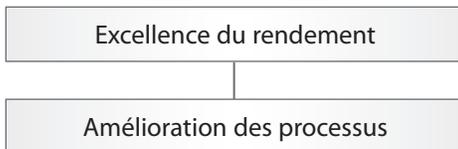
Diminution du nombre de congés de maladie utilisés chez les employés de 19 % de 2011 à 2013, dont une réduction de 6 % en 2012-2013.

Accroissement de l'utilisation du processus électronique d'évaluation du rendement des employés au sein du Ministère, soit un taux d'utilisation de 77,5 %.

La Direction est responsable d'un cadre ministériel de gestion des dossiers et de l'information visant à assurer la conformité au protocole gouvernemental relatif à l'information afin de veiller convenablement à la confidentialité, à l'intégrité, à la disponibilité, à la conservation et à la disposition de la totalité de l'information gérée par le Ministère.

La Direction des politiques et de la planification stratégiques fournit des conseils et des services d'information et d'analyse des politiques pour soutenir l'élaboration des projets de loi, la planification, les relations fédérales-provinciales-territoriales et le leadership relativement à l'élaboration, au maintien et à la gestion du cadre de responsabilisation du Ministère.

Excellence du rendement



Le Processus d'excellence du rendement est un système officiel de gestion qui est en voie d'être mis en œuvre dans l'ensemble du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Il vise à changer la culture du gouvernement et à modifier la façon dont il fonctionne, tout en assurant la valeur optimale des services pour les contribuables. Il établit une approche structurée pour gérer les stratégies, établir les priorités, planifier le travail et évaluer le rendement.

La Direction de l'excellence du rendement – faits saillants

Trois initiatives Lean Six Sigma et 40 recherches du gaspillage menées par les employés ont permis de réaliser des économies de 489 897 \$.

En tout, 36 gestionnaires ont reçu une formation sur les méthodes Lean Six Sigma.

Diverses autres mesures ont permis de réaliser des économies de 1 580 000 \$.

Communications et sensibilisation du public



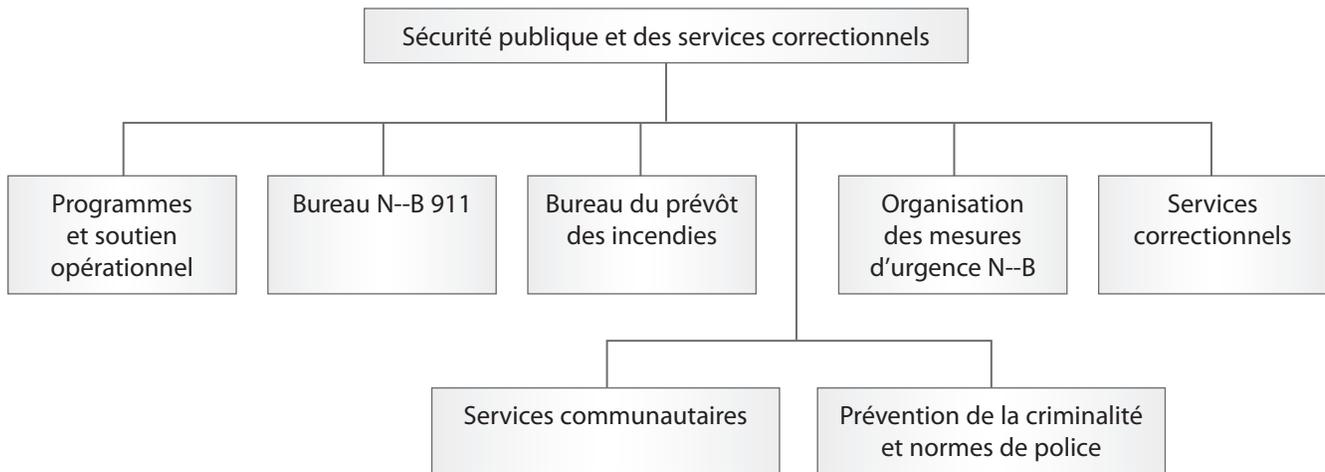
La Direction des communications et de la sensibilisation du public s'acquitte des priorités du gouvernement en matière de communications et de sensibilisation du public telles qu'elles ont été définies par le Bureau du Conseil exécutif et le Cabinet au nom du ministère de la Sécurité publique.

La Direction des communications et de la sensibilisation du public – faits saillants

La Direction a lancé un nouveau site intranet pour le MSP en vue d'améliorer les communications internes.

Elle s'est occupée des communications urgentes lors des opérations de l'OMU.

Sécurité publique et services correctionnels



La Division de la sécurité publique et des services correctionnels se consacre à la protection des personnes et des biens en administrant diverses lois et divers règlements provinciaux et fédéraux en collaboration avec des intervenants.

La Division se compose du Bureau du prévôt des incendies, de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick, de la Direction des programmes et du soutien opérationnel, de la Direction des services correctionnels, de la Direction des services communautaires, de la Direction du prévention de la criminalité et normes de police, du Bureau du service d'urgence NB 911 et de la Direction des programmes et du soutien opérationnel. Ces directions sont chargées de la rédaction des rapports d'incendie et des enquêtes sur les incendies dans la province, de la coordination de la protection civile et des opérations d'urgence provinciales, de la prestation de services aux jeunes ayant des démêlés avec la justice, aux contrevenants adultes et aux victimes d'actes criminels, des normes de police provinciales et de la prévention du crime, de la gestion des services d'intervention en cas d'urgence 911 dans l'ensemble de la province et de l'élaboration et de la promotion des politiques, des normes, des ententes et des partenariats de collaboration provinciaux qui favorisent des approches solides et uniformes dans la prestation de services partout au Nouveau-Brunswick.

La Direction des programmes et du soutien opérationnel assure une gouvernance efficace et la reddition de comptes envers le public grâce à un rôle de leadership, à l'élaboration de politiques, à la planification, à la gestion des enjeux et à la prestation de conseils de spécialistes.

Le Bureau du service d'urgence NB 911 travaille en collaboration avec ses partenaires du domaine des télécommunications et les intervenants d'urgence afin de gérer de façon efficace et efficiente les services d'intervention en cas d'urgence 911 dans l'ensemble de la province. Le Bureau élabore, met en œuvre et applique des normes, des politiques et des procédures opérationnelles pour assurer la qualité des services et des interventions lors de toutes les urgences lorsque des appels 911 sont reçus dans l'un des six centres de prise d'appels pour la sécurité du public du service 911 situés un peu partout dans la province.

Le Bureau du prévôt des incendies veille à l'application des dispositions de la *Loi sur la prévention des incendies*, s'occupe de la prestation de programmes sur la prévention des incendies et la protection contre les incendies, et collabore avec les services d'incendie, les municipalités et les organismes partenaires afin de promouvoir la sécurité-incendie dans la province. Le Bureau du prévôt des incendies surveille sans cesse les tendances en matière d'incendie, les modifications apportées au *Code national du bâtiment* et au *Code national de prévention des incendies*, consulte les codes de la National Fire Protection Association et étudie les préoccupations croissantes en matière de sécurité-incendie avant de mettre en place et de promouvoir des politiques, des normes et des procédures provinciales pour le service d'incendie dans l'ensemble.

Le Bureau du prévôt des incendies fait appel à de multiples organismes pour effectuer des inspections de sécurité-incendie, mener des enquêtes visant à déterminer la cause et l'origine des incendies, ainsi que mettre en œuvre des programmes de prévention-incendie sous l'autorité du prévôt des incendies. En outre, le Bureau du prévôt des incendies est l'organisme responsable des interventions en cas d'urgences impliquant des matières dangereuses pour la province du Nouveau-Brunswick.

L'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU NB) favorise l'élaboration à tous les paliers de gouvernement de programmes d'urgence qui englobent la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement. L'OMU NB dirige la coordination des opérations d'urgence provinciales, fournit des ressources aux collectivités, aux municipalités et aux commissions de services régionaux et encourage l'adoption d'une approche coopérative et harmonisée des opérations afin de faciliter le partage des ressources et de l'information.

La **Direction des services correctionnels** offre des services de garde en milieu fermé au Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick du ministère de la Sécurité publique, situé à Miramichi. Pour les jeunes qui ont des démêlés avec la justice, la garde en milieu fermé doit être utilisée en dernier recours, lorsque les tribunaux jugent que les sanctions communautaires et la garde en milieu ouvert ne sont pas appropriées.

Le gouvernement provincial a la responsabilité de fournir des établissements correctionnels pour les contrevenants adultes condamnés à une période d'incarcération de deux ans moins un jour et pour les personnes accusées qui sont jugées dangereuses ou qui présentent un risque au plan de la sécurité pendant qu'elles attendent leur procès ou l'audience d'immigration.

La **Direction des services communautaires** assurent la sécurité dans la communauté par l'entremise de programmes efficaces de supervision des accusés dans la communauté ainsi que par l'établissement et la promotion de politiques provinciales, de standards, d'ententes ainsi que la collaboration entre partenariat afin d'encourager des approches durables et constantes dans la livraison de services au Nouveau Brunswick.

La direction est responsable de délivrer des services correctionnels communautaires aux adultes et aux jeunes personnes afin d'assurer la supervision et la livraison de programmes de réhabilitation aux accusés sous sentence dans la communauté; la direction assiste aussi les victimes d'actes criminels qui viennent à l'attention du système de justice pénale.

La **Direction de la prévention de la criminalité et les normes policières** assurent la sécurité dans la communauté par l'entremise de programmes communautaires efficaces ainsi que par l'établissement et la promotion de politiques provinciales, de standards, d'ententes ainsi que par la collaboration entre partenariat afin d'encourager des approches durables et constantes dans la livraison de services au Nouveau-Brunswick.

La Direction est chargée d'assurer des approches constantes et standardisées dans la prestation des services policiers, ainsi que de coordonner les initiatives de prévention du crime et de développer et promouvoir des normes et des ententes relatives aux services de police dans la province.

Division de la sécurité publique et des services correctionnels – faits saillants

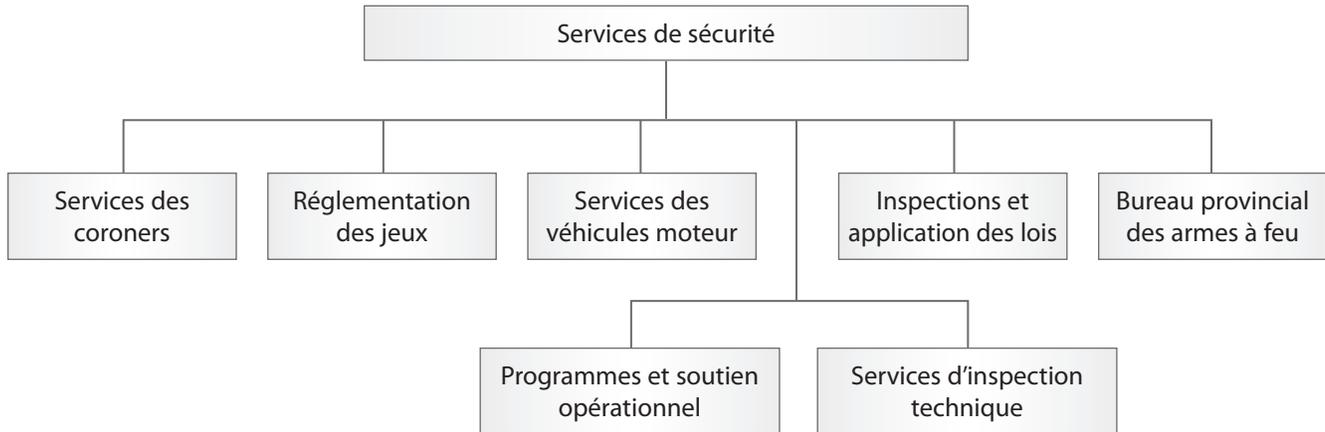
L'OMU NB a choisi six coordonnateurs de la gestion des urgences mandatés pour élaborer des plans d'urgence régionaux et municipaux, ainsi qu'organiser des activités de préparation aux situations d'urgence.

Le Bureau du service d'urgence NB 911 a lancé un système de répartition incendie régional englobant 37 services d'incendie au sein du centre régional de prises d'appels pour la sécurité du public de Bathurst.

La Division a approuvé des fonds supplémentaires de 800 000 \$ pour aider davantage les activités intégrées de lutte contre l'exploitation des enfants en ligne organisées par la GRC.

La Division, en collaboration avec des intervenants, a mis en œuvre le plan d'action de la Stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau-Brunswick.

Services de sécurité



Cette division offre des services de délivrance de permis, d'immatriculation, d'inspection et d'application de la loi qui rendent nos routes, nos collectivités et nos sentiers hors route plus sûrs et garantit la sûreté, la sécurité et l'intégrité des industries de vente au détail et de services, notamment dans les domaines de l'alcool et de l'hébergement, du jeu, de la sécurité et des enquêtes privées, des vidéos et des jeux vidéo ainsi que des brocanteurs. Nous offrons de l'expertise dans les services d'électricité, de plomberie, d'ascenseurs, de chaudières, d'appareils à pression et d'inspection de sécurité-incendie. Par l'entremise du Bureau du coroner en chef, nous enquêtons sur tous les décès soudains et inattendus afin de prévenir les décès dus à des causes non naturelles.

Le Service des coroners est un organisme indépendant de responsabilité publique chargé d'enquêter sur les décès. Mandaté pour étudier tous les cas de morts suspectes au Nouveau-Brunswick, le Service des coroners mène des enquêtes en fonction des exigences des lois ou dans l'intérêt du public et n'a aucun intérêt, quel qu'il soit, quant à l'issue de ces enquêtes. Le Service des coroners administre en outre le Comité d'examen des décès d'enfants et le Comité d'examen de la mortalité liée à la violence familiale.

La **Direction de la réglementation des jeux** s'occupe de l'enregistrement des casinos, des organismes sans but lucratif et des jeux de loterie vidéo, et des activités d'inspection et de conformité à cet égard, et délivre les licences et les permis pour divers autres programmes.

La **Direction des véhicules à moteur** maintient une base de données sur les immatriculations et sur les véhicules pour les véhicules immatriculés et s'occupe de la délivrance des permis de concessionnaires de véhicules, de l'administration d'un programme obligatoire d'inspection des véhicules à moteur à l'aide de postes de vérification et de l'administration du Plan international d'immatriculation (PII), qui comporte l'immatriculation interterritoriale des véhicules utilitaires. La Direction favorise la sécurité routière en vérifiant les habiletés des apprentis conducteurs, en délivrant des permis de conduire et des cartes d'identité, en surveillant le comportement des conducteurs et en pénalisant les conducteurs et les transporteurs non sécuritaires. La Direction administre également des programmes d'éducation et d'utilisation d'antidémarrageurs avec éthylomètre pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies, qui sont financés par ces conducteurs.

La **Direction des inspections et application des lois** est une unité non directe de services de police et d'application des lois chargée de fonctions d'éducation, d'inspection et d'application des lois en vertu des lois provinciales et fédérales. Les agents de la paix et les constables spéciaux qui œuvrent au sein de la Direction fournissent des services à l'industrie du transport routier, aux adeptes des véhicules hors route, aux automobilistes, aux divers titulaires de permis et à la population du Nouveau-Brunswick.

Des services ayant pour but d'accroître la sécurité publique et de protéger les recettes du gouvernement sont offerts dans les domaines suivants : * réglementation des alcools, * application des lois sur les véhicules utilitaires, * vérifications liées au Code national de sécurité, * application des lois sur les véhicules hors route, * inspections des véhicules à moteur, * réglementation des jeux, * vente de tabac aux mineurs, * enquêtes relatives aux endroits sans fumée, * sécurité des communautés et des voisinages et * inspection, application des lois et questions liées à la délivrance de licences et de permis ayant trait aux films, aux vidéos et aux jeux vidéo, aux boissons restreintes, aux brocanteurs et à l'industrie des services de sécurité.

Le Bureau provincial des armes à feu favorise la sécurité des collectivités et protège les droits des propriétaires légitimes d'armes à feu en contrôlant la propriété, l'acquisition, le mouvement et l'utilisation des armes à feu dans la province grâce à l'administration de la législation fédérale sur les armes à feu.

La Direction des programmes et du soutien opérationnel appuie la Division des services de sécurité en fournissant des services de recherche, d'analyse, d'orientation et d'élaboration de politiques et de programmes.

La Direction des services d'inspection technique est un organisme de service spécial (OSS) responsable de la réglementation concernant la conception, la fabrication, la mise en place et le fonctionnement sécuritaires des installations électriques et de plomberie, des installations au gaz propane, naturel et à usage médical, des chaudières, des appareils à pression, des appareils élévateurs et des manèges. L'organisme se charge également d'approuver les plans et d'effectuer des inspections relatives à la sécurité et à la prévention des incendies.

Ses activités comprennent l'élaboration de mesures législatives sur la sécurité, l'établissement de normes, l'examen des plans, l'homologation du matériel, les audits de systèmes qualité, la délivrance des permis d'installation et d'exploitation, les inspections, le contrôle de la conformité, la qualification de certains gens de métier et entrepreneurs et la délivrance de licences et de permis à ces derniers, les enquêtes sur les accidents, l'éducation et l'accréditation des services du secteur privé.

Ces services ont pour but de s'assurer que les systèmes électriques, mécaniques et pressurisés potentiellement dangereux ne posent pas de risques indus au public et que ces systèmes potentiellement dangereux sont installés par des gens de métier qualifiés titulaires d'une licence ou d'un permis. Ils visent également à minimiser les risques d'incendie grâce à l'examen des plans et à des inspections.

Division des services de sécurité – faits saillants

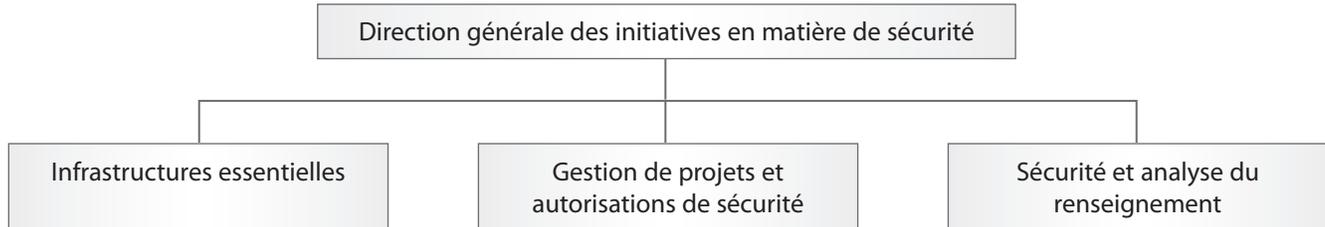
La Division a réalisé des gains d'efficacité et d'efficacités dans plusieurs domaines, notamment dans ceux des enquêtes médico-légales, de la délivrance des licences et des permis dans les secteurs de l'électricité, de la plomberie, des chaudières, des appareils à pression et des programmes de sécurité dans les ascenseurs, et dans le domaine des autorisations pour armes à feu à autorisation restreinte.

La Division a stimulé la productivité des programmes et renforcé la sécurité des activités d'inspection et d'application des mesures législatives concernant les véhicules utilitaires, les véhicules hors route, les détaillants de produits du tabac et les endroits où des appareils de jeux vidéo sont exploités.

La Division a entrepris la modernisation du système des véhicules à moteur.

La Division a effectué la réforme des parties de la *Loi sur les véhicules à moteur* traitant de la sécurité à motocyclette.

Direction générale des initiatives en matière de sécurité



Cette initiative qui touche tout le gouvernement canalise les efforts dans différents paliers de gouvernement et le secteur privé en vue d'améliorer les capacités en matière de prévention, de préparation et d'intervention au Nouveau-Brunswick en cas d'événements délibérés, accidentels ou naturels.

La Direction générale des initiatives en matière de sécurité fournit des conseils et des services en matière de sécurité relativement aux services, aux réseaux, aux installations, aux actifs et aux personnes de grande importance à risque élevé qui sont essentiels à la sécurité, à la sûreté et à l'économie du Nouveau-Brunswick dans les secteurs public et privé.

Direction générale des initiatives en matière de sécurité – faits saillants

La Direction générale des initiatives en matière de sécurité a entrepris deux projets de recherche sur les infrastructures essentielles en collaboration avec le Centre des sciences pour la sécurité du gouvernement fédéral.

La Direction a prêté main-forte au gouvernement dans le cadre d'interventions d'urgence et d'incidents menaçant la sécurité, notamment lors de la tempête du verglas de décembre 2013.

Informations financières

Tableau 1 : Dépenses au compte ordinaire État de la situation par poste primaire

Exercice terminé le 31 mars 2014

	Budget modifié	Montants réels	Écarts (moins) plus
Services personnels	50 383 506	48 421 012	(1 962 494)
Autres services	90 162 688	99 076 562	8 913 874
Fournitures et approvisionnement	3 452 597	3 818 871	366 274
Biens et matériel	767 591	240 512	(527 079)
Contributions et subventions	4 179 864	3 639 128	(540 736)
Frais de la dette et autres frais	700	116 139	115 439
Contre-recouvrements	(873 000)	(2 143 696)	(1 270 696)
Recettes indiquées	(4 924 000)	(5 375 342)	(451 342)
TOTAL	143 149 946	147 793 186	4 643 240

Le resserrement des dépenses dans l'ensemble du Ministère a compensé les coûts des services de la GRC de 9,8 millions de dollars associés aux protestations contre l'exploitation du gaz de schiste, mais on assiste tout de même à un dépassement des dépenses de 4 643 240 \$.

Tableau 2 : Dépenses au compte ordinaire État de la situation par Programme

Exercice terminé le 31 mars 2014

	Budget modifié	Montants réels	Écarts (moins) plus
Services généraux et planification	4 284 692	4 161 990	(122 702)
Sécurité publique et des services correctionnels	120 621 254	127 172 754	6 551 500
Services de sécurité	18 244 000	16 458 442	(1 785 558)
TOTAL	143 149 946	147 793 186	4 643 240

Le resserrement des dépenses dans l'ensemble du Ministère a compensé les coûts des services de la GRC de 9,8 millions de dollars associés aux protestations contre l'exploitation du gaz de schiste, mais on assiste tout de même à un dépassement des dépenses de 4 643 240 \$.

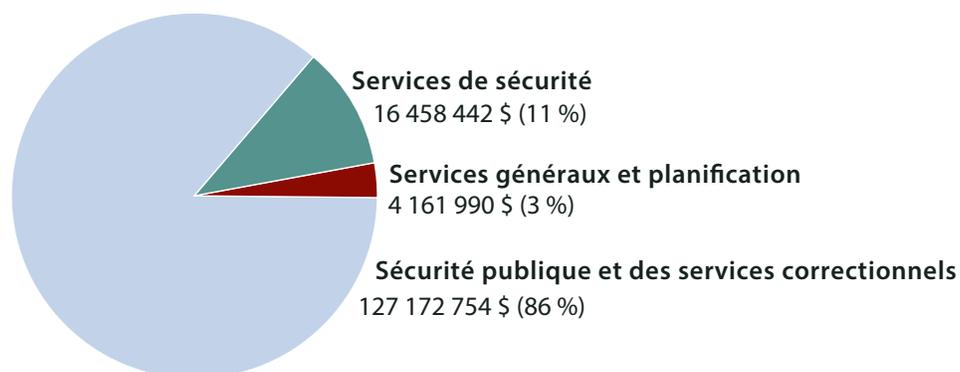


Tableau 3: Recettes au compte ordinaire État de la situation par Source

Exercice terminé le 31 mars 2014

	Budget	Montants réels	Écart (moins plus)
Autres taxes	2 400 000	2 888 298	488 298
Produits de placements	13 000	8 490	(4 510)
Licences et permis	119 732 000	122 732 413	3 000 413
Ventes de biens et services	20 181 000	20 185 668	4 668
Amendes et intérêts de pénalités	6 332 000	5 656 605	(675 395)
Recettes diverses	15 000	34 629	19 629
Subventions conditionnelles - Canada	4 354 000	4 902 532	548 532
Recouvrements des dépenses des années antérieures	0	3 000 000	3 000 000
TOTAL	153 027 000	159 408 635	6 381 635

Le Ministère a engrangé 6 381 635 \$ en recettes supplémentaires en raison de l'augmentation des droits d'immatriculation et de permis, et de la réduction du compte de passif lié aux victimes de mauvais traitements (Kingsclear), car la plupart des cas ont été réglés.

Tableau 4: Dépenses aux comptes à but spécial État de la situation par Programme

Exercice terminé le 31 mars 2014

	Aide aux services de police municipaux	Services aux victimes	Programme de réhabilitation des conducteurs	Code national de sécurité	Service d'urgence NB 911	Total
Recettes						
Budgétées	954 000	2 122 000	403 000	209 000	5 100 000	8 788 000
Montant réel	1 299 833	2 188 764	327 495	209 897	5 203 301	9 229 290
Écart (moins) plus	345 833	66 764	(75 505)	897	103 301	441 290
Dépenses						
Budgétées	950 000	2 632 000	403 000	209 000	7 700 000	11 894 000
Montant réel	1 411 805	2 618 006	293 100	209 897	5 728 160	10 260 968
Écart (moins) plus	461 805	(13 994)	(109 900)	897	(1 971 840)	(1 633 032)

Tableau 5: Organisme de service spécial Services d'inspection technique

Exercice terminé le 31 mars 2014

	Budget modifié	Montant réel	Écart (moins) plus
Solde d'ouverture	472 000	388 784	(83 216)
Recettes			
Licences et permis	6 030 000	5 707 428	(322 572)
Transfert interministériel pour les programmes de prévention des incendies	530 000	530 000	0
Intérêt	40 000	51 232	11 232
Recettes totales	6 600 000	6 288 660	(311 340)
Dépenses	6 648 557	6 222 878	(425 679)
Excédent (déficit)	(48 557)	65 782	114 339
Solde de fermeture	423 443	454 566	31 123

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2013-2014 du ministère de la Sécurité publique.

Le ministère a annoncé 48 concours, soit 26 concours publics et 22 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none">• un degré élevé d'expertise et de formation,• un degré élevé de compétences techniques,• une reconnaissance à titre d'expert du domaine	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	9
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés de la partie I, II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)c)	30
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	19
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant le favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère de la Sécurité publique ni auprès de l'ombudsman.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

Sanction royale reçue le 21 juin 2013

Projet de loi 66 – Chapitre 33

Loi modifiant la *Loi sur les véhicules hors route*

<http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2013/Chap-33.pdf>

Sanction royale reçue le 26 mars 2014

Projet de loi 37 – Chapitre 6

Loi modifiant la *Loi sur les ascenseurs et les monte-charge*

<http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2014/Chap-6.pdf>

Projet de loi 38 – Chapitre 7

Loi modifiant la *Loi sur les chaudières et appareils à pression*

<http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2014/Chap-7.pdf>

Pour consulter toutes les Lois et tous les Règlements du ministère de la Sécurité publique, rendez-vous au :

<http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=5>

Résumé des activités liées aux langues officielles

Le Ministère de la Sécurité publique a préparé un plan d'action qui comprend des mesures stratégiques pour chacun des quatre secteurs d'activité du plan du gouvernement sur les langues officielles.

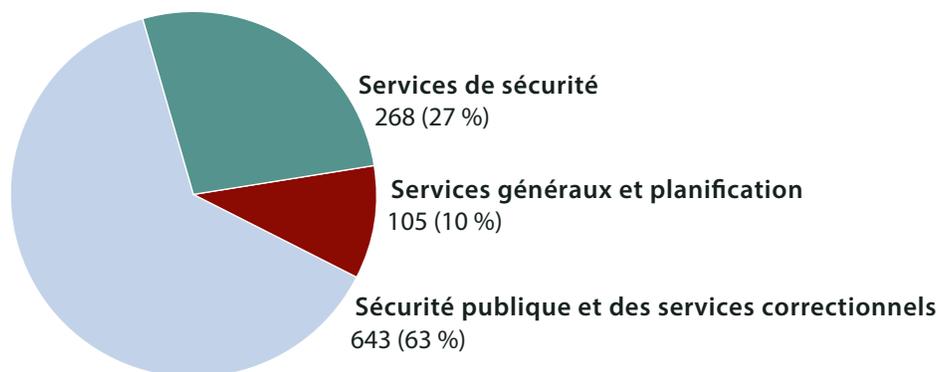
Axe 1	<p>Veiller à ce que la population ait accès à des services de même qualité en français et en anglais partout dans la province :</p> <ul style="list-style-type: none">• Achèvement obligatoire du module d'apprentissage en ligne (langue de service).• Case à cocher ajoutée dans l'évaluation de rendement de l'employé et dans le rapport de perfectionnement pour indiquer si les modules d'apprentissage en ligne sont terminés.• Augmentation du taux d'achèvement des modules d'apprentissage en ligne, lequel est passé de 62 % en 2011 à 77 % en 2014.• Examen et mise à jour des profils linguistiques pour qu'il y ait un nombre acceptable d'employés bilingues dans chaque équipe.
Axe 2	<p>Un environnement et un climat qui encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix au travail :</p> <p>Achèvement obligatoire du module d'apprentissage en ligne (langue de travail).</p> <ul style="list-style-type: none">• Case à cocher ajoutée dans l'évaluation de rendement de l'employé et le rapport de perfectionnement pour indiquer si les modules d'apprentissage en ligne sont terminés.• Augmentation du taux d'achèvement des modules d'apprentissage en ligne, lequel est passé de 58 % en 2011 à 73 % en 2014.• Rappel aux gestionnaires qu'il existe des méthodes permettant de tenir compte de la dualité linguistique au Nouveau-Brunswick lors des réunions (Guide pour mener des réunions bilingues avec efficacité).
Axe 3	<p>Les politiques en matière de langues officielles sont abordées dans le cadre de l'orientation en ligne et sur place à l'intention du personnel pour qu'elles soient bien comprises.</p>
Axe 4	<p>Veiller à ce que les employés de la Fonction publique connaissent et comprennent très bien la <i>Loi sur les langues officielles</i>, les politiques pertinentes, les règlements et les obligations du GNB en ce qui a trait aux langues officielles :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le MSP a rendu obligatoire l'examen de la <i>Loi sur les langues officielles</i> dans le cadre des rencontres d'évaluation du rendement de l'employé avec le gestionnaire.
Conclusion :	<p>Au cours de l'exercice financier 2013-2014, le MSP a constaté une diminution du nombre de plaintes liées aux langues officielles. Nous sommes passés de six plaintes par année en 2011-2012 et 2012-2013 à une seule plainte en 2013-2014. Les employés sont plus conscients de leurs obligations en matière de langues officielles et cela se voit par la diminution du nombre de plaintes reçues.</p>

Annexes

Annexe A : Répartition des ressources humaines

1 016 employés

Comprend les employés à temps plein, à temps partiel et temporaires.



Annexe B : Renseignements statistiques

Sécurité publique et des services correctionnels	2012-13	2013-14
Services communautaires		
Services communautaires aux adultes		
Rapports présentenciels demandés	2 106	2 027
Nombre d'admissions :		
Programme de mesures de rechange	717	563
Programme d'option-amende	268	216
Programme de travaux communautaires	254	246
Placés en probation	1 733	1 668
Peine avec sursis	562	488
Interventions auprès des contrevenants adultes dans le cadre de programmes	732	741
Volume de cas moyen par mois :		
Probation	1 654	1 905
Peine avec sursis	283	274

Services communautaires aux jeunes		
Rapports présentenciels	458	440
Nombre d'admissions :		
Programme de sanctions extrajudiciaires	427	372
Programme d'option-amende	2	3
Programme de travaux communautaires	128	128
Placés en probation	254	246
Programme de réadaptation intensive	35	28
L'ordonnance différée de placement et de surveillance	69	71
Programme de traitement de la toxicomanie Portage	35	32
Garde en milieu ouvert	42	27
Interventions auprès des jeunes contrevenants dans le cadre de programmes	208	153
Volume de cas moyen par mois :		
Probation	329	314
Garde en milieu ouvert	12	10

Services aux victimes		
Victimes ont été dirigées vers les Services aux victimes	3 605	3 923
Déclarations des victimes sur les répercussions du crime	1 097	1 115
Services de consultation à court terme	255	313
Services de consultation post-traumatique	405	403
Indemnisation des victimes d'actes criminels	644	674

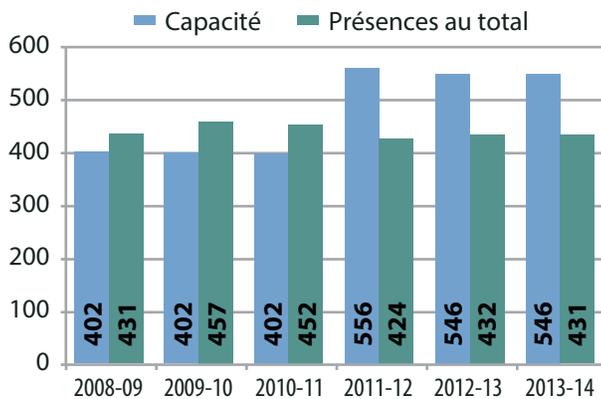
Institutional Services		
Établissements correctionnels provinciaux pour adultes		
Les admissions sous garde de contrevenants adultes	3 764	3 458
Peines de garde ont été ordonnées	2 055	1 817

	2012-13	2013-14
Détentions préventives jusqu'à la comparution devant le tribunal	1 328	1 231
Programme d'absence temporaire	130	115
Centre résidentiel communautaire Island View	80	85

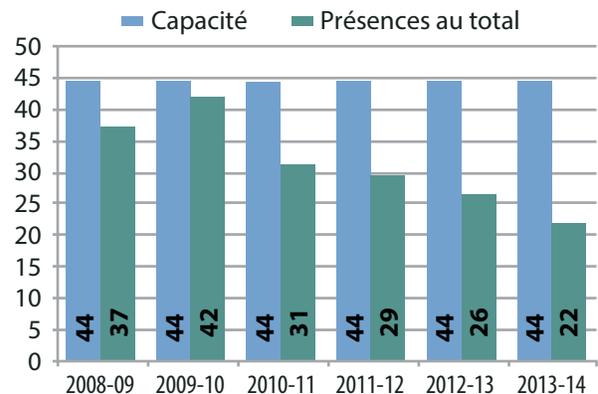
Services pour adolescents mis sous garde		
Adolescents ont été admis en milieu de garde fermé	361	288
Détentions préventives	253	229
Ordonnances de placement et de surveillance	74	47

Dénombrement quotidien moyen		
Centre correctionnel régional de Saint-Jean	137.0	120.0
Centre Correctionnel Régionale du Sud-Est	95.2	133.0
Centre régionale correctionnel de Dalhousie	82.4	73.8
Centre correctionnel régional du Madawaska	87.8	70.0
Centre correctionnel de femmes du Nouveau-Brunswick	29.2	34.3
Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick	26.4	21.9
	458.0	453.0

Établissements provinciaux pour adultes
Dénombrement quotidien moyen
Tendance quinquennal



Centre pour jeunes du N-B
Dénombrement quotidien moyen
Tendance quinquennal



Bureau du prévôt des incendies		
Incendies signalés	4 060	3,738
Interventions non liées à des incendies	27 827	25 677
Enquêtes menées sur des incendies	122	55
Bâtiments inspectés :		
Par les assistants locaux	4 039	3 550
Bâtiments inspectés par des assistants locaux	3 689	3 776
Nombre total d'inspections	7 728	7 326
Plans de bâtiment examinés	506	556
Examens des installations de réseaux d'extincteurs automatiques	111	119
Participants aux cours de formation pour pompiers financés par le GNB	340	349
Examens provinciaux des pompiers	1 400	1 545

	2012-13	2013-14
Organisation des mesures d'urgence		
Plans d'urgence déposés auprès de l'OMU NB (sur 104 municipalités)	92	94
Aide à la planification à des collectivités	50	73
Exercices auxquels ont participé des collectivités des établissements l'industrie et des organismes privés	6	14
Participants aux cours de formation en gestion des urgences	204	180
Centre des opérations d'urgence de la province a été activé (événements importants)	2	1
Propriétaires ont signalé des dommages	233	826
Propriétaires ont présenté une demande d'aide financière en cas de catastrophe	255	380

Bureau 911 du N.-B.		
Nombre d'appels au 911	182 437	170 731

Services de sécurité

Sécurité des communautés et des voisinages		
Enquête sur les plaintes publiques	278	194
Propriétés évacuées en raison d'activité illégale	122	66
Les plaintes avec résolution communautaire	175	109
Les enquêtes basées sur les activités illicites liées aux drogues	238	179

Application des lois sur les véhicules utilitaires		
Vérifier la vitesse des véhicules utilitaires sur les routes provinciales - accusations	333	273
Vérifier la vitesse des véhicules utilitaires sur les routes provinciales - avertissements.	301	216
Véhicules utilitaires inspectés ou pesés	655 141	627 288
Inspections effectuées	25 729	26 013
Accusations portées	5 019	5 132
Avertissements donnés	7 061	6 678
Permis délivrés au nom du ministère des Transports (véhicules utilitaires de dimensions excédentaires)	346	324
L'Opération Roadcheck – camions qui ont été inspectés	330	314
L'Opération freins pneumatiques - véhicules inspectés	60	90

Code national de sécurité		
Transporteurs	240	268

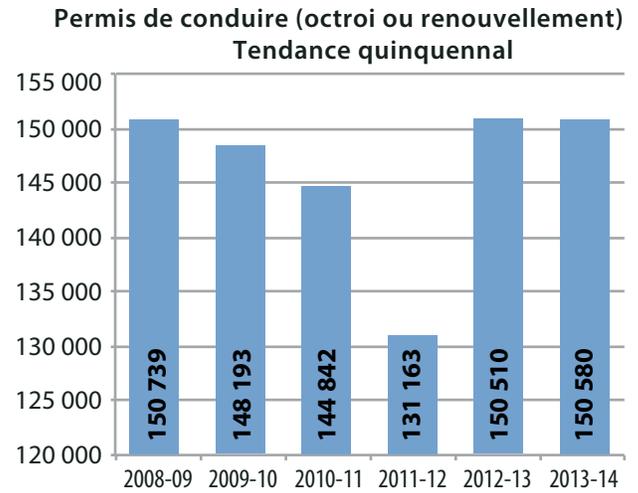
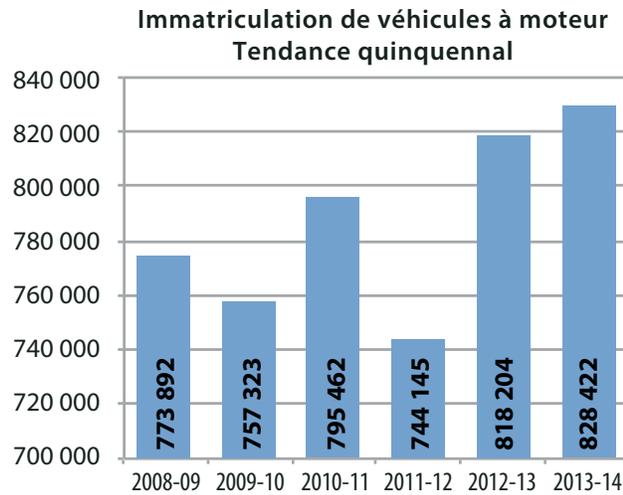
Inspection et application de la loi		
Inspections et enquêtes complétées		
Enquêtes et inspections – alcool	8 177	6 961
Enquêtes et inspections – loteries	2 096	2 314
Programme de vente de tabac aux mineurs	2 447	1 800
Films et vidéos	418	242

	2012-13	2013-14
Brocanteurs	82	57
Détectives privés	97	44
Endroits sans fumée	5 672	5 097
Inspections des véhicules à moteur	2 515	1 981
Taxe sur le tabac	-	501

Application des lois sur les véhicules hors route		
Véhicules hors route inspectés	16 118	18 340
Nombre de citations	1 753	1 774
Appels de service	4 880	5 527
Kilomètres sur des sentiers	76 924	76 601
Accusations portées	891	878
Avertissements donnés	872	896
Points de contrôle	2 727	3 094

Réglementation des jeux		
Licences d'alcool	2 326	2,308
Permis d'alcool	1 442	1 504
Licences de jeux de hasard organisés à des fins de bienfaisance	977	1 088
Permis de jeux de hasard organisés à des fins de bienfaisance	1 109	1 198
Licences de distribution de films et de vidéos	670	661
Licences de détectives privés et de services de sécurité	1 909	1 860
Licences de brocanteurs	113	112
Licences de brasseur	29	34
Inspections des appareils de jeu	1 244	1 854
Vérifications des appareils de jeu	161	122
Enregistrement des employés et des fournisseurs dans l'industrie du jeu	346	370
Enregistrement des maîtres de lieux d'exploitation d'appareils de jeu	240	236

Services des véhicules à moteur		
Permis de conduire (octroi ou renouvellement)	150 510	150 580
Immatriculation de véhicules à moteur	818 204	828 422
Concessionnaires garages et postes de vérification	2 220	2 402
Cartes d'identité (autres que le permis de conduire)	10 966	10 188
Écoles de conduite (véhicules de promenade)	58	59
Écoles de conduite (véhicules utilitaires)	5	6
Permis d'instructeur de conduite de véhicule de promenade	100	98
Permis d'instructeur de conduite de véhicule utilitaire	16	15
Examens médicaux	1 945	2 061
Vérifications du Plan international d'immatriculation (PII) ont été effectuées	35	27



	2012-13	2013-14
Le Bureau provincial des armes à feu		
Champs de tir qui ont été inspectés	-	18
Champs de tir respectaient la norme provinciale	-	9
Champs de tir ont dû être réinspectés	-	9
Formation sur l'usage et le maniement sécuritaires des armes à feu	5 644	5 673
Autorisations de transport	4 298	5 087
L'examen de transferts d'armes à feu.	1 584	1 742

	2012-13	2013-14
Services d'inspection technique		
Inspections effectuées	25 498	27 348
Plans examinés ou enregistrés	2 230	1 877
Installation permis délivrés	17 041	16 788
Licences délivrées ou renouvelées	13 965	13 840
Permis d'exploitation	15 487	19 441
Examens administrés	2 540	1 738

Statistiques sur les crimes

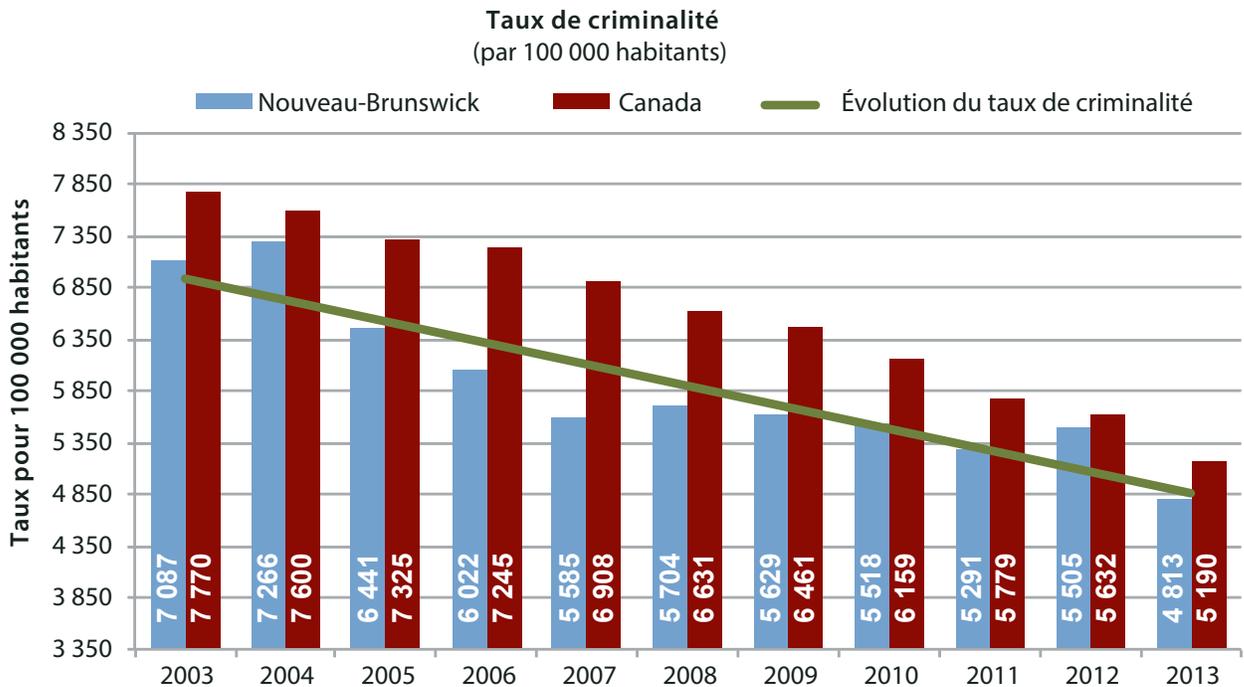
	2012	2013	variation en %
Taux de criminalité	5 505	4 813	-13%
Pourcentage de crimes élucidés (taux de classement)	40%	39%	-2%
Indice de gravité de la criminalité	68	60	-12%
Taux de criminalité chez les adultes	1 408	1 263	-10%
Taux de criminalité chez les jeunes	6 124	4 862	-21%
Taux de crimes violents	1 470	1 232	-16%
Pourcentage de crimes violents élucidés (taux de classement)	64%	62%	-2%
Taux de crimes contre les biens	3 224	2 837	-12%
Pourcentage de crimes contre les biens (taux de classement)	23%	22%	-2%
Taux de vol de véhicules à moteur	152	137	-10%
Taux d'introduction par effraction	479	405	-15%
Taux d'homicide	0.8	0.9	18%
Taux d'agression sexuelle	65	60	-7%
Pourcentage d'agressions sexuelles élucidées (taux de classement)	72%	65%	-10%
Taux de leurre d'enfant au moyen d'un ordinateur	3	4	50%
Taux de vols qualifié	21	23	9%
Taux de conduite avec facultés affaiblies	288	247	-14%

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

Source : Tableau 252-0051 – Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées, annuel
Statistique Canada

Taux de criminalité Rang du Nouveau-Brunswick : 3^e plus bas au Canada

Pourquoi cela a-t-il de l'importance? Les taux de criminalité ont une incidence sur le sentiment de sécurité qu'ont les citoyens à l'égard de leur collectivité. Ces taux peuvent aussi influencer les investissements des entreprises et le développement résidentiel.



En 2013, le taux de criminalité au Nouveau-Brunswick était de 4 813 par 100 000 habitants. On a observé une tendance à la baisse du taux de criminalité au Nouveau-Brunswick au cours des 10 dernières années. Le Nouveau-Brunswick occupe actuellement le troisième rang des provinces canadiennes quant à la faiblesse du taux de criminalité.

Afin de bien le comprendre le taux de criminalité, il faut le considérer sur une période de plusieurs années. De nombreux facteurs influent sur le taux de criminalité, notamment si le crime est signalé à la police ou non, les méthodes d'application de la loi employées par la police, les modifications apportées aux lois et, bien sûr, les réductions réelles de la criminalité. C'est pourquoi la stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau-Brunswick contient des indicateurs supplémentaires afin de mesurer avec une précision supérieure la criminalité à long terme, y compris la gravité des crimes, les crimes signalés par les victimes, la perception d'un crime par le public et les facteurs sous-jacents liés à un crime.